Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 029-212902860-20260407-D20_2026_03-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

Arrondissement de Brest

Canton de Pont-De-Buis-Les-Quimerch

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE **TRÉFLÉVÉNEZ**

SEANCE DU 31 MARS 2026

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	11

Date de convocation :
26/03/2026
Date d'affichage :
26/03/2026

L'an deux mil vingt-six, le mardi 31 mars **à 20 heures**, le Conseil Municipal de cette Commune, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en salle de Conseil, sous la présidence de **M. Thierry GEMONET, Maire**.

Présents : Christelle MASSON, Didier SALAUN, Nadège JOLLET, Thomas CORBALAN, Joanna COSME, Guillaume EVRARD, Véronique CRENN, Nicolas GOUEZ, Nicole DUHAUTOIS, Régis LE BRAS

Absent :

Secrétaire de séance : Christelle MASSON

D20-2026-03 – Élection de la commission dédiée aux contrats de concession dans le cadre de la SPL CAPLD énergies renouvelables.

Dans le cadre de la signature d'un contrat de concession avec la SPL "CAPLD énergies renouvelables", il convient de constituer une commission ad hoc chargée notamment de lui attribuer les futurs contrats de concession permettant la réalisation de projets photovoltaïques sur les bâtiments communaux.

L'article L. 1411-5 du Code général des collectivités territoriales prévoit que la commission dédiée aux contrats de concession d'une commune de moins de 3 500 habitants soit composée de :

- Le maire ou son représentant en tant que président ;
- Trois membres titulaires de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;
- Autant de membres suppléants que de membres titulaires, élus selon les mêmes modalités.

La commission de concession :

- Examine les candidatures aux contrats de concession ;
- Dresse la liste des candidats admis à présenter une offre ;
- Ouvre les plis contenant les offres ;
- Émet un avis sur le choix de l'attributaire ;
- Se prononce sur tout projet d'avenant à un contrat de concession entraînant une augmentation du montant global de plus de 5 %.

La commission concession sera amenée à se prononcer dans le cadre de toute nouvelle procédure de concession décidée au cours du mandat.

Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 029-212902860-20260407-D20_2026_03-DE

Compte tenu des candidatures enregistrées, le Conseil Municipal est invité à valider la composition proposée :

Président : Thierry GEMONET

3 membres titulaires :

- Régis LE BRAS
- Didier SALAUN
- Nicolas GOUEZ

3 membres suppléants :

- Christelle MASSON
- Véronique CRENN
- Joanna COSME

Compte tenu de la spécificité des règles de procédure en ce domaine mais également de la nature des contrats qui doivent revêtir un certain nombre de caractéristiques, à peine de requalification, il est proposé de donner un caractère permanent à cette commission.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, approuve cette proposition.

Le secrétaire de séance

Le Maire,
Thierry GEMONET



